



Congrès d'orientation : ensemble pour l'avenir de l'ESR

Après de nombreux mois de communication par écrans interposés, le SNESUP-FSU a tenu son congrès d'orientation « physiquement » à l'université Rennes-II du 15 au 17 juin. Près de 130 congressistes ont été heureuses et heureux de pouvoir échanger de vive voix durant trois jours.

Les scrutins préalables à la tenue du congrès de notre organisation ont vu le taux de participation passer de 24,4 % à 34,2 %. Cette augmentation significative constitue un signal encourageant dans une période où on assiste à un recul démocratique dans quasiment tous les secteurs. Il est crucial que les syndiqué·es se sentent toujours plus concerné·es par la vie interne de notre syndicat, de la vivacité de laquelle dépend notre capacité à mener des luttes mieux armé·es.

Le rapport d'activité exécuté a été approuvé par 72,73 % des syndiqué·es, ce qui reflète la reconnaissance du travail mené par les équipes en place durant la mandature précédente et encourage à poursuivre dans cette voie, tout en continuant l'effort pour renforcer les équipes militantes et favoriser l'engagement de toutes et tous.

Ce temps de réflexion collective a permis aux commissions thématiques de débattre et proposer des mandats concernant :

- l'hybridation des formations et les injonctions pédagogiques ;
- l'éthique, la déontologie et l'intégrité de la recherche ;
- les questions de métier et de statuts au prisme de la LPR et de la crise ;
- le syndicalisme en temps de crise ;
- la formation des enseignants ;
- la retraite ;
- les doctorants.

Les textes finaux issus des commissions thématiques ont été très largement adoptés sans opposition par des mandaté·es présents et présentes en nombre. Des synthèses vous en sont présentées dans ce dossier. En ces temps de rentrée, le dossier, et plus largement ce numéro de notre mensuel, vous permettront de vous (re)plonger dans les travaux collectifs.

À l'aube d'une année universitaire qui se déroulera sur fond de campagne présidentielle, notre syndicat sort de ce congrès uni et renforcé, avec des propositions concrètes. ■



APPEL DU CONGRÈS

Sortir de la crise et envisager ensemble l'avenir de l'ESR

Plus d'une centaine de délégué-es ont convergé à Rennes du 15 au 17 juin pour débattre, faire vivre la démocratie du SNESUP-FSU et envisager l'avenir.

Pour faire face aux défis auxquels nos sociétés sont confrontées pour le présent et l'avenir, il y a plus que jamais besoin d'étendre et de diffuser largement les connaissances. L'ESR est un lieu de production et de diffusion de ces connaissances, et de développement de l'esprit critique des générations futures. Ce rôle doit être exercé dans le cadre d'un service public accessible à toutes et tous, y compris aux étudiant-es étranger-ères. Il doit être assuré par des personnels titulaires, dont le statut garantit l'indépendance vis-à-vis des pressions des lobbys politiques, religieux, économiques, etc., leur permettant ainsi de travailler à l'intérêt général. Le SNESUP-FSU réaffirme à cet effet la nécessité de préserver les libertés académiques en enseignement et en recherche.

Depuis 2017, les multiples réformes conduites par le gouvernement vont à l'encontre de cet intérêt général :

- la loi ORE, Parcoursup et « Bienvenue en France » ont entraîné une aggravation de la sélection sociale pour les étudiant-es et l'augmentation des droits d'inscription ;
 - la loi de transformation de la fonction publique destinée à « manager » le service public comme une entreprise a de lourdes conséquences sur les personnels de l'ESR ;
 - l'ordonnance permettant la création d'établissements expérimentaux (EPE) dérogeant à de nombreuses règles du Code de l'éducation met en péril la démocratie universitaire et les droits des personnels ;
 - la loi de programmation pour la recherche publiée contre l'avis de la majorité de la communauté universitaire ne répond pas au sous-financement de la recherche, poursuit la destruction des statuts des enseignant-s-chercheur-ses sur fond de concurrence généralisée par l'ouverture de la contractualisation avant titularisation, et annonce la fin de l'évaluation par les pairs au profit du chef d'établissement ;
 - la réforme de la FDE dégrade la formation, précarise les étudiant-es et l'entrée dans le métier et tend à « sortir » la FDE de l'université.
- Ce gouvernement mène également sa politique sous des formes plus insidieuses, sans textes de loi, mais tout aussi nocives :

- insuffisance criante des dépenses de l'État en matière d'ESR ;
- poursuite de l'étranglement financier des établissements ;
- développement des financements sur appels à projets attribués sous condition de restructurations institutionnelles des établissements, ou sous condition de conversion des enseignements à distance ;
- absence d'investissement dans la rénovation et la construction des établissements pour accueillir des effectifs étudiants de plus en plus nombreux ;
- absence de création de postes de titulaires malgré l'urgence et le large sous-encadrement.

Les conséquences sont nombreuses et délétères pour les personnels et fortement dénoncées par le SNESUP-FSU dans toutes les instances où il est présent :

- précarité des personnels qui s'étend et salaires bloqués ;
- développement d'un management autoritaire, encore renforcé désormais par la politique de primes différenciées à la performance, qui aiguise concurrence et conflits dans les équipes et induisent des comportements contraires à l'éthique ;
- conditions de travail de plus en plus dégradées pour tout le monde, souffrance au travail qui se développe encore et toujours, au détriment de la santé des personnels, en sous-effectif criant ;
- les femmes sont particulièrement touchées et les plans d'égalité en cours de déclinaison dans les établissements risquent d'être insuffisants alors qu'il y a urgence à lutter pour l'égalité et contre les violences sexistes et sexuelles.

Cela se traduit également par une dégradation du service public pour les usager-ères, incitant ainsi les étudiant-es à s'endetter pour se tourner vers l'enseignement supérieur privé à l'affût de clients, ouvrant ainsi de nouveaux marchés en France aux appétits financiers des fonds d'investissement.

Le SNESUP-FSU appelle les collègues de tous statuts, titulaires et précaires, à le rejoindre pour mener ensemble la lutte pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur au service de l'ensemble de la société.

Le SNESUP-FSU renforcera la lutte contre la précarité dans l'ESR et pour la création de 6 000 postes de fonctionnaire dans l'ESR par an pendant dix ans.



Séance de vote
pour le mandat définitif.

Le congrès du SNESUP-FSU réaffirme son opposition aux restructurations universitaires imposées, parmi lesquelles fusions ou établissements expérimentaux, et sa volonté de développement des coopérations basées sur un projet scientifique ou pédagogique. Il rappelle sa revendication d'abandon de la loi ORE et de son outil d'application Parcoursup et son opposition à l'augmentation des droits d'inscription.

Le congrès dénonce la scandaleuse absence de préparation pédagogique de la rentrée, alors que deux années successives ont été gravement perturbées pour les étudiant·es et bachelier·ères par la pandémie. Le SNESUP-FSU revendique un véritable plan d'urgence pour la rentrée 2021.

Dans la continuité de la motion adoptée dans son congrès de 2019 qui en faisait une de ses priorités, le SNESUP-FSU renforcera la lutte contre la précarité dans l'ESR et pour la création de 6 000 postes de fonctionnaire dans l'ESR par an pendant dix ans. Les intérêts des précaires et des titulaires sont indissociables et cette lutte doit donc être massive et menée conjointement. À cet effet, il engage les militant·es dans les sections à se former sur les questions de précarité, à mener des actions communes avec les autres organisations syndicales et les collectifs de précaires existants. Il invite les collègues précaires à se syndiquer massivement pour renforcer les luttes contre la précarité par l'appui de la struc-

ture pérenne et de l'expérience militante de notre organisation syndicale.

Dans un contexte politique où la propagation des idées d'extrême droite met en péril la démocratie en France, le SNESUP-FSU considère que les questions de justice économique et sociale doivent être remises au cœur des préoccupations du débat public afin de combattre les tentations de repli identitaire, sécuritaire et liberticide. Il participera aux mobilisations en ce sens, et réitère sa condamnation des propos de Frédérique Vidal sur l'« islamo-gauchisme » qui instaurent un climat nauséabond.

F. Vidal a mis en œuvre avec beaucoup de zèle les réformes néolibérales du gouvernement dans l'ESR en y ajoutant un sens du mépris et de la provocation peu égalé ces dernières décennies. Le SNESUP-FSU considère qu'un changement de politique pour l'ESR s'impose et qu'elle doit partir.

Parce que l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche est un enjeu sociétal et environnemental majeur, le SNESUP-FSU interviendra dans le débat public à l'occasion des élections présidentielle et législatives de 2022 en portant à nouveau ses propositions, élaborées de longue date, pour le développement du service public de l'ESR, accessible à toutes et tous, sans condition de nationalité ni de fortune. ■

Appel voté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Le SNESUP-FSU appelle les collègues de tous statuts, titulaires et précaires, à le rejoindre pour mener ensemble la lutte pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur au service de l'ensemble de la société.

RÉFÉRENCES

Texte 2017 : www.snesup.fr/article/propositions-pour-le-developpement-du-service-public-de-le-sr-une-rupture-profonde-et-des-mesures-immediates-appel-du-bn-du-1er-decembre.

Motion 2019 précarité : www.snesup.fr/article/motion-agents-non-titulaires-de-le-sr-congres-2019.

Appel de la CA du 15 avril 2021 : www.snesup.fr/article/ren-ree-universitaire-2021-le-snesup-fsu-exige-un-veritable-plan-durgence-lettre-flash-ndeg33-appel-de-la-ca-du-15-avril-2021.

THÈME 1

Éthique, déontologie et intégrité de la recherche

Le congrès de juin a été l'occasion pour le SNESUP-FSU de réaffirmer sa position à travers des propositions visant à améliorer le fonctionnement de la recherche au sein des établissements et des laboratoires.

Le financement récurrent doit être augmenté à hauteur des besoins, il doit constituer la règle, et les financements par appel à projets l'exception.

Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, lors de son intervention au congrès.

Les pressions de toutes sortes et en particulier des gouvernements successifs modifient profondément les conditions d'exercice de notre métier. Responsables des dérives, elles représentent des obstacles à l'exercice de nos missions d'ESR compatibles avec ce qui constitue notre éthique professionnelle. À l'heure où beaucoup d'institutions tentent de se doter de textes encadrant les activités de recherche, le SNESUP-FSU doit faire valoir ses propositions sur ces sujets. Ces pressions s'exercent en particulier sur les personnels précaires les plus fragiles. La mise en concurrence est aussi préjudiciable à l'égalité femme-homme. Les enseignant-es-chercheur-ses (EC) et chercheur-ses (C), titulaires et non titulaires, subissent les conséquences de choix politiques destructeurs qui peuvent induire des

manquements. Citons la course aux financements par appels à projets et aux publications, la concurrence exacerbée instituée en mode de fonctionnement, l'évaluation quantitative, les politiques de site ou le recul de la démocratie universitaire et des instances démocratiquement élues via des comités ad hoc (Iindex, I-Site, PIA).

PRÉSERVER UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE

Il convient de s'opposer à l'emballement du système en donnant aux C et EC les moyens et le temps de préserver une démarche scientifique dans des projets de longue haleine. La recherche demande un temps long avec lequel l'emploi de contractuel-le est en contradiction, comme l'est la concurrence généralisée. Actuellement, on constate que les AAP constituent des instruments de casse du service public de l'ESR sans que leur pertinence scientifique soit établie. Le financement récurrent doit être augmenté à hauteur des besoins, il doit constituer la règle, et les financements par AAP l'exception. La redistribution de ces ressources se doit d'être équitable entre et au sein des établissements. Par ailleurs, l'aide à la recherche privée ne doit pas se faire au détriment de la recherche publique. Concernant le CIR, la dépense fiscale occasionnée n'a aucune justification à partir du moment où il n'a jamais favorisé une augmentation de la dépense privée de R&D ni permis de développer l'emploi scientifique de jeunes docteur-es en France. Cet argent public doit être utilisé en priorité pour accroître le financement récurrent des laboratoires et des équipes de recherche des établissements et des universités.

Il convient à la fois d'être vigilant quant à toute tentative de limiter de manière abusive la liberté des C et EC et des équipes de recherche tout en demeurant exigeant quant aux normes collectives qui doivent encadrer nos travaux. C'est à ce prix que nous conserverons la confiance des étudiant-es, de nos concitoyen-nnes et que nous pourrons œuvrer pour le bien commun.



LES PROPOSITIONS DU SNESUP

La réflexion sur l'éthique, la déontologie et l'intégrité scientifique est inhérente à la recherche, en conséquence, il convient de :

- s'opposer aux processus induisant une concurrence généralisée et promouvoir un modèle coopératif ;
- réaffirmer que les AAP doivent être l'exception, et le financement récurrent la règle ;
- veiller au strict respect des libertés académiques et promouvoir une production et une diffusion de connaissances universelles, libres et indépendantes de tous les pouvoirs ;
- se mobiliser en faveur d'un plan de résorption de la précarité par la création massive de postes statutaires et pour l'amélioration des conditions matérielles et professionnelles des personnels précaires ;
- réaffirmer l'importance de l'évaluation qualitative par les pairs de la discipline et le refus des indicateurs quantitatifs des critères d'évaluation des C et EC, des projets et des structures de recherche ;
- réaffirmer les rôles incontournables du CNU et du CoNRS et exiger le rétablissement de toutes leurs prérogatives, notamment leurs pouvoirs décisionnaires ;

- s'opposer à la mise en place des dispositifs de la LPR dans les établissements, notamment CDI de mission, tenure tracks et recrutements hors CNU ;
- faire revenir les ressources financières publiques transposées au profit de la recherche privée via notamment le CIR, pour accroître le financement récurrent des laboratoires et des équipes de recherche publics et atteindre au minimum 1 % du PIB ;
- œuvrer pour des comités d'éthique et de déontologie réellement indépendants de la direction des établissements et du HCERES, désignés de façon collégiale par les pairs ; leur assurer les moyens de fonctionner ;
- préserver le désintéressement de l'activité de recherche en refusant les dispositifs d'intéressement financier des C et EC et en revalorisant les salaires ;
- les établissements ont pour responsabilité de mettre en place un environnement et une qualité de travail favorisant un enseignement et une recherche intègres avec et pour l'ensemble de la communauté universitaire, avec une politique promouvant une démarche déontologique juste ;
- augmenter le nombre et le montant de tous les financements permettant à tous les doctorants la réalisation de thèses dans de bonnes conditions et dans toutes les disciplines. ■

Il convient de s'opposer à l'emballlement du système en donnant aux C et EC les moyens et le temps de préserver une démarche scientifique dans des projets de longue haleine.

THÈME 2

Hybridation des formations et injonctions pédagogiques dans l'enseignement supérieur

Profitant de l'enseignement en ligne imposé au nom de la « continuité pédagogique » depuis le début de la crise sanitaire, le MESRI a imposé l'hybridation des formations universitaires publiques, dans le but d'optimiser les dépenses en éducation dans un contexte de réduction du coût moyen par étudiant-e depuis une décennie.

Face à l'augmentation prévisible du nombre d'étudiant-es, 150 000 dans les cinq ans à venir, le gouvernement n'envisage pas de créer de nouvelles universités publiques, ni de recruter le personnel y afférent (nécessité de 15 000 agent-es titulaires dont 7 500 enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses).

Profitant de l'expérience de la crise sanitaire et de l'enseignement en ligne imposé au nom de la « continuité pédagogique », et malgré la vague de décrochage des étudiants-es, le MESRI a opté pour le recours, d'une part, à l'enseignement privé, et d'autre part, à l'augmentation de la « productivité »

en imposant l'hybridation des formations universitaires publiques via des appels à projets. Cette hybridation, pour partie de l'enseignement en présence basculé à distance, a également pour objectif d'optimiser à long terme les dépenses en éducation dans un contexte de réduction du coût moyen par étudiant-e depuis dix ans. De plus, l'intention du MESRI est, d'une part, de forcer le changement des pratiques pédagogiques et, d'autre part, de reporter la réussite exclusivement sur les étudiant-es via des parcours individualisés (programme à la carte, approche par compétences imposée, parcours flexibles, modules capitalisables, blocs

L'intention du MESRI est de forcer le changement des pratiques pédagogiques.

L'enseignement en présence des étudiant-es à 100 % doit persister pour faire accéder et réussir le plus grand nombre au plus haut niveau de qualification.

de compétences), déclinant ainsi toute responsabilité de l'institution.

Le SNESUP-FSU réaffirme le besoin de démocratisation de l'enseignement supérieur. Il considère que l'hybridation des formations n'est pas la solution. L'enseignement en présence des étudiant-es à 100 % doit persister pour faire accéder et réussir le plus grand nombre au plus haut niveau de qualification. Cela n'exclut pas d'assurer des formations en ligne pour des besoins très spécifiques d'accès à l'éducation qui ne peuvent se faire autrement.

Au congrès, les participant-es se sont dotés collectivement des mandats pour, d'une part, un usage raisonné des outils numériques tout en préservant la relation enseignant-e-étudiant-e en présence, primordiale au processus d'apprentissage, et, d'autre part, l'amélioration des conditions d'exercice du métier d'enseignant.

RELATION ÉTUDIANT-E-ENSEIGNANT-E ET PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

- La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur passe nécessairement par la création de formations encadrées en présence d'enseignant-es titulaires, par un plan de construction de véritables campus universitaires publics qui travaillent en synergie et par un plan de recrutement massif des agent-es sous statut de fonctionnaire, nécessaires pour pouvoir accueillir chaque bachelier.ère dans la filière de son choix.
- L'enseignement en présence est la règle générale et l'enseignement à distance doit rester l'exception.
- En septembre 2021, un retour à la normale à 100 % en présence est une nécessité pour ne pas sacrifier la jeunesse.

- Les modifications des maquettes de formations imposées par les adaptations à la crise sanitaire ne sauraient perdurer au-delà de la rentrée 2021.

- Les outils numériques ne peuvent ni être imposés ni être utilisés pour remettre en cause les libertés pédagogiques. Ils ne doivent pas gommer les spécificités disciplinaires (sorties sur le terrain, TP...).

- La crise sanitaire a révélé et accru les inégalités sociales entre étudiant-es et démontré la nécessité et l'urgence d'une allocation universelle étudiante.

- L'enseignement en présence n'est pas un luxe et ne doit pas le devenir. Il ne doit ni être réservé aux formations sélectives ni à celles et ceux qui pourraient se le payer.

LE MÉTIER D'ENSEIGNANT ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Un enseignant a la possibilité de refuser de dispenser un enseignement à distance ou hybride. Le syndicat défendra les collègues qui subiront des pressions sur l'obligation de faire de l'EAD, de l'hybride ou du comodal.

- L'enseignement doit être réalisé en général par des titulaires. La contractualisation doit rester une exception.

- Refuser l'introduction de l'hybridation dans les maquettes. Son introduction est une atteinte aux libertés pédagogiques quand elle est imposée, elle dégrade les conditions de travail et ne doit pas être un prétexte de réduction des heures en présentiel. Le critère de soutenabilité ne saurait être retenu pour justifier l'hybridation des formations.

- Les réunions pédagogiques, administratives, d'instances et les conseils doivent se tenir en présence sur site. Leur organisation en visioconférence doit être l'exception. Les réunions sur convocation avec des votes prévus doivent se tenir en présence sur site.

- Les établissements doivent respecter le Code de la propriété intellectuelle ; ils doivent informer les agent-es et former les usager-ères sur leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis de l'usage pédagogique et scientifique des documents diffusés.

- L'université est un lieu libre de construction de la connaissance. Elle est aussi le champ de construction des idées, des choix politiques, des débats et des confrontations démocratiques. Les conditions d'utilisation ou les chartes d'usage des médias numériques ne peuvent contraindre la liberté d'expression. ■

Texte voté à l'unanimité et disponible intégralement sur le site : www.snesup.fr/article/texte-commission-2-hybridation-des-formationen-et-injonctions-pedagogiques-dans-lenseignement-superieur-vote-au-congres-dorientation-2021-rennes.

Le vote du thème 2.



THÈME 3

Métier : services, salaires, carrières au prisme de la LPR et de la crise

Actif en matière de défense des personnels, le SNESUP-FSU s'affirme comme le syndicat de tous les enseignants et enseignants-chercheurs du supérieur, quelle que soit leur situation. Compte tenu de la longueur du texte voté par le congrès, nous donnons ci-dessous un résumé de chacun des axes qui le structurent.

Par **PHILIPPE AUBRY**, secrétaire général adjoint

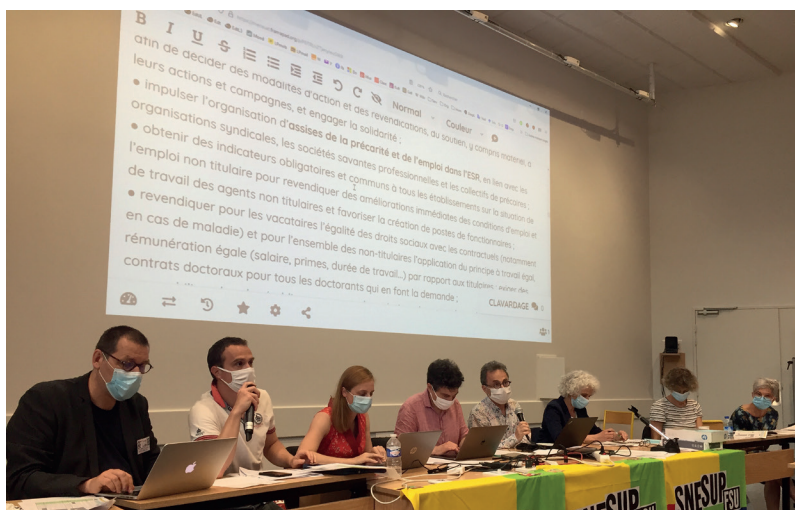
COMBATTRE LA PRÉCARITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cette partie reprend l'état des lieux, les analyses et les appels de la motion relative aux agents non titulaires du congrès de 2019 en les actualisant au regard des nouvelles possibilités de recrutement de contractuel-les introduites par les lois de destruction du service public (LTFP* et LPR) qui aggravent la situation dans l'ESR. En particulier, elle appelle à impulser l'organisation d'assises de la précarité et de l'emploi dans l'ESR, en lien avec les organisations syndicales, les sociétés savantes professionnelles et les collectifs de précaires. Elle réaffirme le caractère prioritaire de la lutte contre la précarité et pour l'emploi statutaire, et elle assure que le SNESUP-FSU est le syndicat de tous les collègues enseignant dans le supérieur, quelle que soit leur situation. Certains aspects de la réflexion se retrouvent dans le texte du thème 4 (voir p. 16), où le sujet a aussi été traité.

CONTRE LES DÉCRETS LPR

Les décrets visent à concentrer dans les mains du chef d'établissement le pouvoir décisionnel sur la carrière des enseignant-es-chercheur-ses (EC). Pour le régime indemnitaire et le repyramidage, les procédures sont basées sur un même schéma : le conseil académique et la section CNU donnent chacun un avis consultatif sur les candidatures puis le chef d'établissement décide seul. Le ministère prévoit de reproduire ce schéma sur les promotions et de supprimer ainsi le partage des promotions entre le niveau national et le niveau local.

Enfin, il projette de faire du rapport de suivi de carrière un élément incontournable de toutes les procédures relatives à la carrière. Le processus de recrutement par chaire junior se fera sans aucune implication des conseils centraux. L'intégration dans le corps des professeurs des universités au terme d'un contrat sur projet se fera sans autre décision que celle d'une commission nommée par le chef d'établissement. La généralisation de la dispense de



Discussion autour du thème 3.

HDR met fin au concours national par la remise en cause de la qualification mais également à la condition de diplôme.

Le SNESUP-FSU défend le statut national, l'indépendance constitutionnelle des EC, l'évaluation par les pairs au sein du CNU et le maintien de toutes les compétences décisionnelles du CNU. Il appelle les sections CNU et les collègues concernés à ne pas se soumettre aux pressions du ministère et à ne pas effectuer le suivi de carrière. Il contestera juridiquement les décrets issus de la LPR et apportera un accompagnement juridique à tout EC confronté à l'arbitraire par l'application de ces dispositions.

PARITARISME, COLLÉGIALITÉ EN PÉRIL

Parmi les conséquences de la LTFP de 2019, des commissions de soi-disant « experts » nommés peuvent intervenir dans la gestion de carrière des enseignant-es. Le SNESUP-FSU dénonce leur création et demande que la gestion de carrière soit à nouveau traitée dans le cadre des CAP pour assurer transparence et égalité de traitement.

CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS

La pseudo-revalorisation en cours ne répond pas au déclassement des rémunérations ni au manque d'attractivité des métiers dans l'ESR. Elle repose principalement sur l'octroi de

Le SNESUP-FSU défend le statut national, l'indépendance constitutionnelle des EC, l'évaluation par les pairs au sein du CNU et le maintien de toutes les compétences décisionnelles du CNU.

* Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Le SNESUP-FSU exige la fin des blocages de carrière des enseignants-chercheurs.

primes inégalitaires. Le SNESUP-FSU dénonce la politique des primes qui sape le financement de la protection sociale, divise les collègues et réduit la part de la rémunération indiciaire. Il rappelle le besoin d'augmentation du point d'indice face à la perte de pouvoir d'achat des traitements des fonctionnaires. Il défend que la reconnaissance du doctorat et celle des missions respectives des EC et des enseignant-es de statut second degré passe par des restructurations des grilles indiciaires. Il revendique l'intégration des primes statutaires dans les grilles indiciaires et leur égalité pour tous les enseignant-es du supérieur. Il exige de réelles perspectives de changement de corps. Il demande que les rémunérations des contractuel-les soient calquées sur les grilles indiciaires des certifié-es ou des maître-sses de conférences selon les diplômes et les fonctions assurées.

Le SNESUP-FSU exige la fin des blocages de carrière des EC. Il demande à cet effet :

- la mise en place dans la procédure d'avancement au deuxième grade de chaque corps d'un mécanisme calqué sur celui existant dans les corps des certifiés et des agrégés, permettant après quelques années dans le dernier échelon du premier grade d'être promu dès lors que la valeur professionnelle n'est pas mise en cause ;
- le respect des contingents locaux d'avancement.

SITUATION DE HANDICAP

Certaines universités contournent l'obligation d'emploi de personnels en situation de handicap en réservant l'essentiel de leurs embauches dédiées aux catégories les moins qualifiées. À l'inverse, le SNESUP-FSU portera la question du recrutement et de l'évolution des carrières des doctorant-es, des enseignant-es et EC en situation de handicap. Il accompagnera les collègues dans leurs démarches et travaillera à la publication d'un manuel pratique à leur intention.

UN DROIT QU'IL FAUT DÉFENDRE

Rejetée par une grande majorité de citoyen-nes, la réforme des retraites réapparaît dans l'agenda d'Emmanuel Macron, avec à nouveau les mêmes mensonges sur le déficit et l'urgence, puisque le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoit, à législation constante, une diminution des « dépenses » de 13,7 % du PIB en 2021 à 11,3 % en 2070 (*lire p. 7*). Le SNESUP-FSU combattra cette réforme comme celle de la retraite à points. Il demande une réforme qui revienne sur les dégâts déjà causés par les précédentes réformes et le retour à l'indexation des retraites sur les salaires. La retraite n'est pas un privilège : c'est un droit, qu'il faut défendre ! ■

THÈME 4

Syndicalisme en temps de crise

Le contexte de crise sanitaire a fortement marqué et questionné notre activité professionnelle et notre capacité à agir collectivement (présence réduite sur site, visioconférence, LPR et ses applications...). Nous devons donc nous interroger sur l'aide que notre syndicat doit pouvoir apporter aux collègues sur ces nouvelles problématiques.

Les élections professionnelles en 2022 représenteront un enjeu particulièrement important et leur préparation doit être largement anticipée.

DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES EN LIGNE DE MIRE DANS UN CONTEXTE DE REMISE EN CAUSE DU SYNDICALISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Ces dernières années, la juxtaposition des réformes libérales contre la fonction publique et ses agent-es combinée aux effets de la crise sanitaire ont considérablement dégradé nos conditions de travail et mis en cause nos capacités à y faire face. Les EPE, mortifères pour la démocratie universitaire, sont des instruments de la mise au pas des universitaires et d'imposition de l'austérité. Les élections professionnelles en 2022 représenteront dans ce contexte un enjeu particulièrement

important et leur préparation doit être largement anticipée. Cela passe par l'organisation d'une campagne commune aux syndicats nationaux de la FSU dans l'ESR sur des thématiques communes (lettres d'information FSU régulières) et au-delà par l'implication dans les instances fédérales. Une communication spécifique vers les agent-es non titulaires dans le cadre de cette campagne doit être envisagée. Le SNESUP invite les sections SNESUP, SNASUB, SNCS, SNEP, etc. à travailler ensemble au quotidien et à organiser des réunions communes des syndiqués. Le SNESUP s'oppose au recours au scrutin électronique et à des prestataires privés dans le cadre de ces élections.

>>

>> QUELS OUTILS SYNDICAUX POUR RÉSISTER À L'AFFAIBLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE ?

Outre la création des établissements expérimentaux, nos pratiques syndicales ont été marquées par de nouvelles difficultés : votes à distance dans les instances, personnalités extérieures de plus en plus nombreuses depuis la LRU, gestion toujours plus obscure des procurations, connexions « fantômes » pour atteindre le quorum. Pour restaurer le débat et les échanges entre les élu-es, il est indispensable que les réunions de toutes les instances se tiennent en présentiel, sans possibilité d'hybridation et que les pratiques démocratiques soient respectées (quelle que soit la situation, envoi des documents dans les délais réglementaires, procurations nominatives exclusivement). Pour soutenir et améliorer la reconnaissance du travail des élu-es dans les institutions nationales comme dans les conseils des établissements et harmoniser les pratiques, nous exigeons la prise en compte de leur investissement dans ces instances par l'attribution d'une décharge de service.

QUELLES RÉPONSES SYNDICALES POUR DÉFENDRE TOUS LES PERSONNELS DANS L'ESR DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉCARITÉ ?

Depuis de nombreuses années déjà, la précarité devient de plus en plus présente dans l'ensemble de l'ESR, pour toutes les catégories de personnels. Dernièrement, cette tendance s'accroît alors que la hausse des effectifs étudiants est continue. La mise en œuvre progressive de la LPR va accentuer cette évolution majeure et nos sections y sont déjà confrontées. La situation professionnelle de personnels contractuel-les qui multiplie des contrats divers (ATER, contrats de recherche ou postes d'ingénieur) et dans des établissements différents (CNRS, universités, etc.) nous amène à réfléchir à notre organisation pour les défendre avec les différents syndicats de la FSU et faciliter leur syndicalisation. Le SNESUP affirme l'urgence de s'organiser localement et nationalement pour rendre efficace l'action auprès des collègues précaires. Il en fait un enjeu stratégique pour les années à venir : le secteur Non-titulaires, au sein du secteur Situation des personnels (SDP) du SNESUP, doit être renforcé et dynamisé, et poursuivre les objectifs suivants : apporter des réponses aux situations personnelles des agents non titulaires, mobiliser les collègues précaires et échanger avec les collectifs existants, organiser la réflexion sur les mandats spécifiques, réaliser un bilan national et local des diverses situations des collègues précaires, engager un travail commun avec les secteurs SDP des autres syndicats de la FSU (SNCS, SNASUB, SNEP...), organiser la formation des militant-es chargé-es de ces questions dans les sections locales par l'organisation de stages et la production de documents spécifiques, réfléchir à la stabilité et à la continuité de la syndicalisation de ces personnels en tenant compte des change-



© SNESUP

Séance de travail sur le thème 4.

ments éventuels d'employeurs ou des périodes sans activité. Plus largement, l'amélioration de la prise en charge des affaires personnelles au sein du secteur SDP passe par l'augmentation du nombre de camarades assurant des permanences ainsi que leur formation. Le SNESUP doit réfléchir à rendre plus facilement accessibles les réponses aux questions récurrentes. Par ailleurs, le SNESUP souhaite favoriser l'engagement militant des femmes, encore sous-représentées dans notre organisation, dans la prise de responsabilités diverses. Il se fixe comme objectif de tendre vers la parité. Le SNESUP doit rester vigilant à attribuer des décharges de manière paritaire. Une formation sur les violences sexistes et sexuelles, en lien avec le centre de formation de la FSU, doit être proposée avant le prochain congrès.

RENOUVELER LES FORMES D'ACTION POUR GAGNER LA BATAILLE DE L'OPINION PUBLIQUE

On observe, depuis quelques années, une accentuation très nette des faits de répression à l'encontre de militant-es. Des camarades ou collègues sont de plus en plus nombreux-ses à être poursuivi-es dans le cadre de leurs activités militantes au sein des établissements. Ces poursuites abusives sont révélatrices de la volonté de caporaliser les universitaires. Par ailleurs, la réflexion sur d'autres formes de mobilisation doit être poursuivie, notamment celles qui passent par les réseaux sociaux et les recours juridiques. Le SNESUP appelle à poursuivre le travail pour réunir les collègues (réunions de département, heures d'information syndicale, organisation d'AG...) afin de rompre l'isolement, de construire un rapport de force pour gagner sur nos revendications. Le SNESUP rappelle que le droit de manifester est constitutionnel et réaffirme son mandat de suppression de la loi sécurité globale et de toutes les autres lois restreignant les libertés, notamment la loi séparatisme. ■

Le SNESUP appelle à poursuivre le travail pour réunir les collègues afin de rompre l'isolement, de construire un rapport de force pour gagner sur nos revendications.

Les jeunes chercheur·ses particulièrement touché·es par la précarité

Entre déstructuration de l'enseignement supérieur et augmentation des restrictions budgétaires, la situation des jeunes chercheur·ses ne cesse de se dégrader, avec de plus en plus de doctorant·es non financé·es, posant inévitablement la question des conditions d'accès et de réalisation d'une poursuite d'études en 3^e cycle.

Le SNESUP-FSU poursuivra, comme en 2020, l'action syndicale afin d'obtenir l'anticipation des modalités de renouvellement de contrats doctoraux.

Depuis plusieurs années, la déstructuration de l'enseignement supérieur et l'augmentation des restrictions budgétaires aggravent la situation de toute la communauté universitaire. Les jeunes chercheur·ses sont particulièrement touché·es par la précarité inhérente. La baisse des recrutements d'enseignant·es-chercheur·ses titulaires a dégradé les conditions d'accueil des étudiant·es, les conditions de travail des personnels et a contraint les universités au recours massif à l'emploi précaire.

Ces restrictions dépassent la seule question du recrutement : la formation et l'accompagnement des doctorant·es sont également concernés avec la constitution d'écoles doctorales démesurées, plus « rentables », conduisant inévitablement à un suivi peu personnalisé et à une formation statutaire trop éloignée des besoins des doctorant·es.

Le SNESUP-FSU défend la constitution d'écoles doctorales à taille humaine, dans un fonctionnement collégial et indépendant des directions d'établissement, et l'attribution suffisante de moyens humains afin de permettre un suivi individualisé et une offre de formation doctorale au plus près des besoins des doctorant·es.

BAISSE DU NOMBRE DE DOCTORANT·ES ET DE THÈSES SOUTENUES

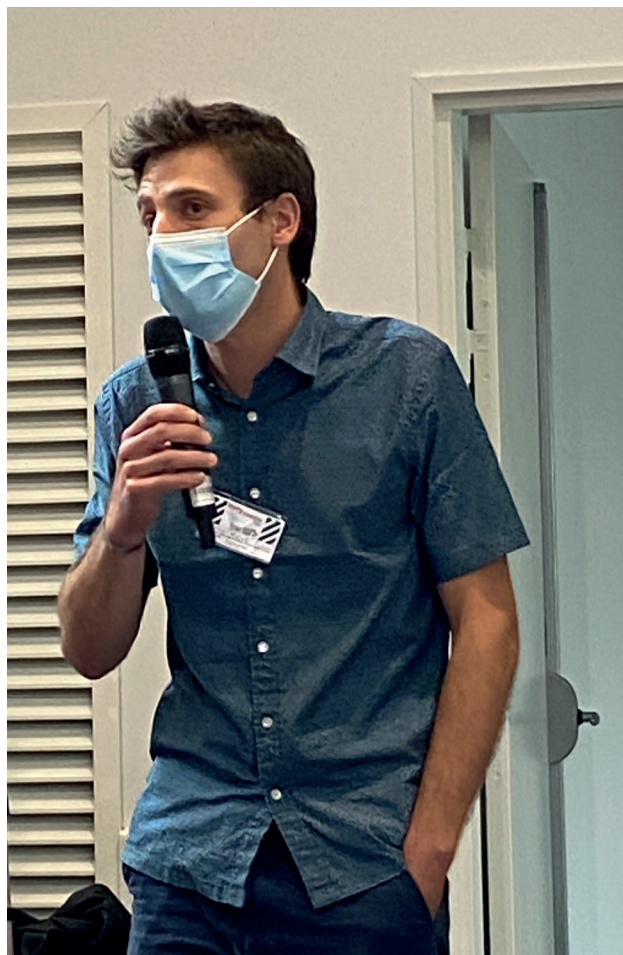
Depuis un an et demi, la crise de la Covid n'a fait qu'empirer cette situation, conduisant à une baisse du nombre de doctorant·es (baisse de 2,3 % des inscriptions en doctorat à la rentrée 2020) et de thèses soutenues cette année (baisse de 15 % de thèses soutenues en 2020). Les confinements successifs sont comptables de difficultés pour les jeunes chercheur·ses, avec en premier lieu leur isolement, générant une importante détresse psychologique et de nombreux troubles dépressifs ou anxieux, comme relevés par différentes études.

Le SNESUP-FSU portera auprès du ministère la comptabilisation de cette année perturbée comme une année blanche pour toutes et tous les doctorant·es, permettant, si besoin, de prolonger d'une année le doctorat quelle que soit l'année du doctorant·e.

Le SNESUP-FSU poursuivra, comme en 2020, l'action syndicale afin d'obtenir l'anticipation des modalités de renouvellement de contrats doctoraux afin que des doctorant·es ne se trouvent pas dans l'obligation de rechercher un emploi alimentaire pour pouvoir terminer leur doctorat. Il demande un prolongement pour les autres financements par la prise en compte de la totalité de l'année universitaire 2020-2021. Par conséquent, le SNESUP-FSU, en lien avec le SNCS-FSU, demande que l'ensemble de ces mesures soit financé si besoin en recourant aux fonds mis en réserve.

STAGNATION DES VOLUMES DE CONTRATS DOCTORAUX

Cette période voit également se poursuivre la stagnation des volumes de contrats doctoraux et leur inéquitable répartition entre les domaines de recherche (70 % des thèses en



Benoit Montabone, secrétaire de la section SNESUP de Rennes-II.

© Snesup

SHS ne sont pas financées), entraînant l'accroissement du nombre de doctorant-es non financé-es et posant inévitablement la question des conditions d'accès et de réalisation d'une poursuite d'études en 3^e cycle.

Pour rappel, afin d'éviter les inégalités de statut et de financement du doctorat, notamment entre disciplines, et de lutter contre la précarité des doctorant-es, le SNESUP-FSU revendique de longue date la création d'un statut de fonctionnaire stagiaire, assorti d'une formation initiale pour celles et ceux qui envisagent une carrière académique (chercheur-se ou enseignant-e-chercheur-se).

Dans l'immédiat et afin de lutter contre les contrats inadéquats et précarisants, il continue de revendiquer :

- que toutes et tous les doctorant-es bénéficient de l'accès à un statut protecteur ;
- une réglementation nationale négociée au lieu de simples chartes locales ;
- une véritable hausse des contrats doctoraux dans l'ensemble des disciplines ;
- la revalorisation des salaires des emplois contractuels occupés par des jeunes chercheur-ses ;
- une augmentation des dispositifs transitoires réglementés nationalement (ATER, postdocs) pour les jeunes docteur-es dans l'attente d'un recrutement statutaire ;
- l'accès à l'indemnité de résidence pour les doctorant-es contractuel-les.

Le SNESUP-FSU continuera le travail mis en œuvre afin de permettre à chaque doctorant-e de trouver une place en son sein tant au niveau national que local. La présence au sein du syndicat de différents statuts constitue une véritable richesse contribuant à la défense efficace de chacun-e par la constitution de revendications communes au sein de l'ESR.

Dans cette optique, le SNESUP :

- lancera une campagne de syndicalisation des doctorant-es, notamment lors des rentrées dans les différentes sections ;
- envisagera avec les syndicats de la FSU (SNCS, SNASUB, SNEP) la création d'une publication commune sur les situations de précarité ;
- préparera les élections professionnelles par une communication spécifique aux doctorant-es et postdocs sur nos revendications et sur l'existence des CCPANT où ils peuvent siéger ;
- encouragera les sections à susciter des candidatures pour des CCPANT au titre de la FSU et au sein de nos listes candidates aux CSA d'établissement ;
- enfin, il devra également poursuivre sa réflexion et son action autour de l'après-thèse, notamment en continuant de porter la reconnaissance du doctorat dans la fonction publique et dans tous les secteurs, y compris dans des conventions collectives, ainsi que la nécessaire création de postes statutaires au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. ■

La formation des enseignants-es : à l'ère de la précarité

Dénoncée depuis trois ans par le SNESUP, la réforme de la FDE s'inscrit dans un contexte général de déstructuration du service public.

Le congrès du SNESUP a été l'occasion de faire le point sur la réforme de la formation des enseignant-es et CPE (FDE). Le SNESUP dénonce depuis trois ans cette énième réforme qui s'inscrit dans le contexte général de déstructuration du service public, dégrade un peu plus la FDE et met les formateurs dans une situation de souffrance au travail d'une ampleur inédite. Le cœur de cette réforme réside dans l'utilisation des étudiant-es comme moyens d'emploi, en les chargeant de classe(s) en pleine responsabilité avant la validation de leur cursus et leur réussite au concours. Au-delà de l'objectif financier de réduction du nombre de places au concours, il s'agit de généraliser la précarité et la contractualisation – et donc une forme de soumission – comme mode de formation et d'entrée dans le métier.

« SORTIR » LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITÉ

Le volume horaire de formation et les contraintes imposées par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) empêcheront, dès cette rentrée, une formation de qualité dans les disciplines à enseigner comme l'acquisition des savoirs pour enseigner, et oblitérent de surcroît la dimension de la polyvalence pour les futur-es enseignant-es du 1^{er} degré. La création de nouvelles structures de formation (parcours préparatoire au professorat des écoles, e-INSPÉ, Écoles académiques de formation) vise à « sortir » la FDE de l'université, tout en induisant une concurrence délétère à l'intérieur même du service public. La formation aux métiers de professeur et de CPE doit garder son fondement universitaire et son caractère scientifique. C'est pourquoi la FDE doit rester à, et être construite *par* l'université !

Profondément attachés à l'égalité des conditions d'études et d'entrée dans le métier, nous réaffirmons la nécessité d'une réelle concertation sur le continuum de formation associant l'ensemble des acteurs et actrices concerné-es. ■